



Conseil Municipal de la Commune de HADOL

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents : : CLASQUIN J-F, HUREL-MATHIEU C, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, MILLION E, AUBERTIN V, BREGIER T, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, FRESSE A, GABRION J-M, JACQUEMIN J-F, ROLLOT D, VANNSON M-F, VUILLEMIN C et VUILLEMIN E.

Pouvoirs :

- Stéphanie POIRIER a donné pouvoir à Adeline FRESSE,
- Maxime ROUSSELOT a donné pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU

Secrétaire de Séance :

Monsieur Eric DEVAUCHELLE

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Préambule de Monsieur le Maire :

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
	19	10	17	2	19

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2023 - Pas d'observations

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

BATIMENT

1) Internat avec restauration : Avenants 1 aux Lots 8 ~ Doublages - Cloisons - Plafonds, 10 ~ Revêtement de sols - Faïences et 11 ~ Peintures intérieures, Avenant 2 au Lot 12 ~ Plomberie-Sanitaire,

PATRIMOINE

2) Ancien Espace des Sapeurs-Pompiers : Déclassement du domaine public,
3) Convention de mise à disposition des courts de tennis avec le T.C.H.,
4) Circuits VTT : Mise à jour des partenariats et conventionnements avec le PETR Pays d'Epinal,

FINANCES

5) Budget primitif 2023,
6) Taxes communales,
7) Participations aux organismes de regroupement (SMIC 88 et S.I.S.S),
8) Requalification de la Rue Haute : Nouvelle demande de subvention DETR,
9) Coopérative groupe scolaire : Subvention exceptionnelle,
10) Marché de voirie - Programme 2021 : Protocole transactionnel,

TERRAINS COMMUNAUX

11) Attribution des terrains vacants.
Informations et questions diverses.

BATIMENT

Internat avec restauration : Avenants 1 aux Lots 8 ~ Doublages - Cloisons - Plafonds, 10 ~ Revêtement de sols - Faïences et 11 ~ Peintures intérieures, Avenant 2 au Lot 12 ~ Plomberie-Sanitaire

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'Internat avec restauration :

Lot n°8 - Doublages - Cloisons - Plafonds

Attributaire : Entreprise GONSOLIN 88550 Pouxoux

Montant du marché initial : 241 862,60 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : - 760,00 € H.T

Objet : Moins-value sur fourniture et pose cloisons séparatives.

Nouveau montant du marché : 241 102,60 € H.T

Lot n°10 – Revêtement de sols - Faïences

Attributaire : Entreprise EUROP REVETEMENT 88220 Dounoux

Montant du marché initial : 205 362,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 81,70 € H.T

Objet : Siphons supplémentaires et suppression faïence.

Nouveau montant du marché : 205 443,70 € H.T

Lot n°11 – Peintures intérieures

Attributaire : Entreprise CHROMATIC 88440 Nomexy

Montant du marché initial : 53 275,20€ HT

Montant de l'avenant n° 1 : 1 510,00 € H.T

Objet : Travaux supplémentaires.

Nouveau montant du marché : 54 785,20 € H.T

Lot n°12 - Plomberie sanitaire

Attributaire : STE NOUVELLE IMHOFF 88200 Saint Nabord

Montant du marché initial : 121 636,03 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 5 787,15 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 2 890,29 € H.T

Objet : Mise en place d'attentes d'eau froide et chaude et évacuations supplémentaire.

Nouveau montant du marché : 130 313,47 € H.T

PATRIMOINE

Ancien Espace des Sapeurs-Pompiers : Déclassement du domaine public

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Vu la situation de l'immeuble communal sis au 203 Rue de la Chapelle, ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers, qui n'est plus affecté à ce service public depuis le 31/01/2022 en raison de son transfert dans le nouveau Centre d'Incendie et de Secours Hadol-Dounoux ;

Vu la demande de location dudit bâtiment,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclasser l'immeuble communal sis au 203 Rue de la Chapelle et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Convention de mise à disposition des courts de tennis avec le T.C.H

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Considérant la nécessité de mettre à jour l'ancienne convention établie,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

- **CONFIE** au Tennis Club Hadolais la gestion des terrains de tennis aménagés Rue du Stade,
- **DECIDE** à cet effet de passer la nouvelle convention, telle que présentée, avec cette Association.

Circuits VTT

Mise à jour des partenariats et conventionnements avec le PETR Pays d'Epinal

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Vu la demande présentée par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, Après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo Tout Terrain,
En ce qui concerne les voies communales et chemins ruraux,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **S'ENGAGE :**

- à conserver aux chemins d'intérêt touristique (circuits VTT) retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert ;
- à ne pas les aliéner ;
- à y maintenir la libre circulation du vélo tout terrain, en particulier par un entretien régulier des chemins en lien avec les services du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges ;
- à empêcher l'interruption (pas de clôtures) ;
- à accepter un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française de Cyclisme et l'implantation du ou des points d'accueil et d'information ;
- et à prévoir le remplacement des dits-itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications (suppression, remembrement, cession, ...) en lien avec les services du PETR.

FINANCES

Budget primitif 2023

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Vu les propositions de la Commission communale des Finances réunie le 21 mars 2023,
Vu le projet détaillé du budget primitif 2023 tel que transmis et présenté,*

Après avoir délibéré, le Conseil (17 Pour et 2 contre A. Courtois-Paulus et J-M Gabrion),

- **ADOpte** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 2 780 276,40 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 3 893 450,00 €

Taxes communales

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération ultérieure le cas échéant, les logements vacants depuis plus de deux ans.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur les produits attendus,*

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
- Taxe d'Habitation : **7,73 %**
(Pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **34,04 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **18,67%**

Participations aux organismes de regroupement - SMIC et SISS

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter au paiement des participations syndicales du SMIC et du SSIS respectivement une somme de **1 280,00 €** et **17 052,15 €**.

Requalification de la Rue Haute : Nouvelle demande de subvention DETR

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Il est rappelé à l'Assemblée que, par délibération N° 2022/8/097 du 29/12/2022, elle a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet suivant : Requalification de la Rue Haute (Voirie et réseaux) - 1^{ère} tranche. Il expose, qu'au final, ce projet fera l'objet d'une seule tranche.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès de la DETR et/ou DSIL qui annule et remplace la précédente transmission.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR (base : 871 686,54€)	25%	217 921,64 €
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est (base : 63 857,00€)	40%	25 542,80 €
Conseil départemental des Vosges (base : 130 000,00€)	20%	26 000,00 €
Amendes de police (base : 120 000€)	20%	24 000,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse (base : 100 000,00€)	60%	60 000,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		353 464,44 €
Fonds propres		
Emprunts		521 459.60 €
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		874 924,04 €

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération telle que présentée et les modalités de financement

Coopérative groupe scolaire : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Les représentants des parents d'élèves du Groupe scolaire de Hadol avaient programmé une représentation théâtrale au Foyer Hadolais le 10 décembre dernier.

Le bénéfice était destiné à la coopérative du Groupe scolaire.

Faute de chauffage, la représentation a dû être annulée.

Il s'avère que le fournisseur de gaz avait omis de faire le plein de la citerne.

Sollicité, Antargaz a alloué une indemnité de 500,00€.

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500,00€ à la coopérative scolaire du groupe scolaire.

Marché de voirie - Programme 2021 : Protocole transactionnel

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Le marché signé avec STPI Route - 70250 Ronchamp, pour la réalisation du programme de voirie 2021 s'élève à 149 781,10€ H.T

Le montant cumulé réglé des situations 1 à 4 s'élève à : 145 405,70€ H.T

Le DGD présenté s'élève à : 4375,40€ H.T + 9 670,03€ HT actualisation

La phase de négociation a porté sur :

Moins-value/travaux non réalisés : 1 715,20€ H.T

Renoncement à l'actualisation de 9 670,03€ H.T

Indemnisation à l'entreprise : 4 200,00€ TTC

Solde à payer à STPI Route : 3 192,24 TTC et une indemnité de 4 200,00€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel tel que présenté avec la Ste STPI Route de 70250 Ronchamp.

TERRAINS COMMUNAUX

Attribution des terrains vacants

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Des terrains communaux sont vacants à la suite du décès de Mme Elisabeth PAPELIER. Une publicité a été faite et les demandes d'attribution ont été étudiées par la commission municipale dédiée.

Suite à la présentation des propositions d'attribution des terrains vacants en fonction de différents éléments qui sont explicités, M. le Maire précise que le vote portera sur l'ensemble des propositions tel que présenté.

Le Conseil, ayant décidé de recourir au scrutin secret,

Madame Corinne VUILLEMIN ne participant pas au vote,

Vu le dépouillement des votes qui donne les résultats suivants :

- Pour : 14 voix - Contre : 1 voix - Blanc : 3 voix

- **DECIDE d'attribuer** les terrains vacants ainsi qu'il suit :

BLAUDEZ Benoît	Parties D 738 et D 1691
PAPELIER Daniel	Partie AH 80
MANGIN Daniel	Partie D 1679
DA ROCHA David	E 1454 et E 2100
MATHIEU Alban	Partie B 1218
GAEC des Rapailles	Partie D 127

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du « réseau des droits des femmes et de l'égalité »,
- Devis signés depuis la séance du 26 janvier 2023.

La séance est levée à 22h50